

# Les orientations pastorales de Monseigneur Aumonier à partir du 11 mai et jusqu'à la Pentecôte

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 6 mai 2020

Pour le diocèse de Versailles :

## **1/ DEMEURONS PROFONDÉMENT UNIS COMME UNE SEULE FAMILLE**

**Gardons le lien spirituel et la communion entre fidèles du Christ**

- Les rencontres d'ordre pastoral dans la limite de 10 personnes sont désormais possibles, au discernement des curés et des responsables pastoraux, dans des lieux qui permettent la distanciation physique et le respect des gestes barrière.
- On aura une attention particulière aux possibilités de rencontres offertes aux enfants et aux jeunes (catéchèse et aumônerie), afin de renouer et de fortifier les liens distendus par le temps du confinement.
- Nos églises doivent rester largement ouvertes pour la prière personnelle des fidèles.
  - La règle des 10 personnes s'applique à tout rassemblement organisé, dans nos salles comme dans nos églises, ou à domicile. Elle ne s'applique ni pour une célébration liturgique présidée par un ministre ordonné, qui demeure impossible, ni pour réguler le flux du passage individuel dans nos églises, pour lequel il s'agit simplement de veiller à un espacement suffisant des personnes simultanément présentes. Les curés peuvent donc dès maintenant aménager leurs églises (étiquetage des chaises ou condamnation de certains bancs), de

telle sorte que soit toujours respectées les distances physiques. A l'approche de la reprise du culte public, des critères plus explicites de remplissage seront communiqués.

- Le port du masque est désormais recommandé dans toutes les églises des Yvelines. On veillera à le signaler par des affichages adaptés sur les portes d'accès.
- Les portes d'accès aux églises doivent rester bloquées en position ouverte, tout au long des horaires d'ouverture au public, afin d'éviter que quiconque ait besoin de les toucher pour les manipuler.
- Les personnes qui se savent vulnérables, tant par leur âge que par leur état de santé, sont encouragées à une particulière prudence.

**Célébrons la Vie en ce temps pascal en soutenant les familles en deuil et en célébrant le Christ qui est Résurrection et vie.**

- Le nombre de participants aux obsèques reste limité à 20 personnes.
- La célébration de la messe est possible lors des obsèques.

**Soutenons les catéchumènes et les confirmands adultes en intensifiant les contacts avec leurs animateurs, les prêtres, les fidèles.**

- Après la Pentecôte, et dès que l'autorisation en sera donnée par le diocèse, les curés célébreront dans les paroisses, en priorité, le baptême, la confirmation et l'eucharistie pour les catéchumènes adultes et adolescents et les confirmands adultes.
- On préservera l'unité de l'initiation chrétienne en célébrant les trois sacrements dans la même célébration.
- On pourra – selon les contraintes sanitaires imposées et les lieux – procéder à plusieurs célébrations.
- D'ici-là, les équipes d'accompagnement des catéchumènes auront soin de rencontrer les catéchumènes pour préparer avec eux ces célébrations.

**Visitons les anciens, les malades et les personnes isolées :**

- Les prêtres et les équipes paroissiales de visite aux malades sont encouragés à visiter les personnes isolées par l'âge, la maladie ou le handicap à leur domicile.
  - Ces visites doivent se faire en se munissant d'un masque, et en respectant la distance physique et les gestes barrière.
  - On pourra utiliser un objet de type stylet ou écouvillon pour l'administration du sacrement des malades.

•

**Accompagnons les personnes en demande de sacrements**

- Après la Pentecôte, et lorsque les célébrations publiques seront à nouveau possibles dans nos églises, les curés veilleront à accueillir les demandes de baptême et de mariage selon les contraintes qui seront actualisées, sans reporter systématiquement ces demandes à l'automne.

- Les ordinations sacerdotales sont toujours prévues le 28 juin à 15h30 à la cathédrale Saint-Louis, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

## **2/ COMMUNIONS A L'AMOUR DE DIEU ET A LA CHARITÉ DU CHRIST**

### **Laissons-nous réconcilier**

- Les prêtres sont appelés à se rendre généreusement disponibles pour l'accueil et l'écoute des fidèles dans les églises.
- Le sacrement de la réconciliation sera proposé sur des plages horaires suffisamment larges.
- On encouragera les fidèles à vivre le sacrement de la réconciliation, et à en faire une démarche communautaire de remise au Dieu de miséricorde en ces temps d'épreuve.
  - La célébration du sacrement de réconciliation sera organisée de telle sorte que la distance et les gestes barrière soient toujours respectés.
  - Les prêtres porteront un masque pour ces temps d'accueil, d'écoute ou de confession.

### **Contemplons le visage du Christ en son Eucharistie**

- Jusqu'à la reprise de la célébration publique du culte, c'est par la prière auprès du Saint Sacrement, présent au tabernacle ou exposé dans l'ostensoir, que le lien de tous à l'Eucharistie continuera à se vivre.
- Les prêtres veilleront à ce que la Parole de Dieu soit mise à la portée des fidèles pour manifester le lien des deux tables de la Parole et de l'Eucharistie.
- Dans les catéchèses qui pourront être proposées sur le culte eucharistique en dehors de la messe, on soulignera particulièrement la dimension de l'intercession (dépôt d'intentions de prière), l'approfondissement du désir eucharistique, et l'attention aux plus petits.
- Pour éviter les risques de privatisation de l'Eucharistie, ou de favoritisme face à un trop grand nombre de demandes impossibles à honorer par les prêtres, la messe ne sera pas célébrée à domicile, où la conservation du Saint-Sacrement demeure par ailleurs interdite sans accord exprès de l'évêque, conformément aux normes ordinaires en vigueur.
  - La distribution de l'Eucharistie en dehors de la messe est prévue par l'Église selon un rituel qui constitue une véritable célébration. Toute célébration étant pour l'instant impossible dans nos églises, il n'apparaît pas possible d'y mettre en oeuvre ce rituel collectivement. Sa célébration avec dignité empêche qu'il puisse s'appliquer individuellement à un trop grand nombre de fidèles à la suite. C'est pourquoi, la distribution de l'Eucharistie en dehors de la messe restera uniquement réservée aux personnes malades, handicapées, ou en situation de faiblesse particulière, au discernement des curés et toujours dans le respect des normes liturgiques en vigueur.
  - Celui qui donne la communion prendra soin de se laver les mains, avant et après.
  - Les prêtres sont invités à organiser la venue des fidèles auprès du Saint Sacrement de telle sorte que les distances physiques soient respectées.

- Si l'on prévoit de mettre à disposition dans les églises des supports d'aide à la méditation et à la prière, il doit s'agir de feuillets à usage unique.

### **3/ INVOQUONS L'ESPRIT SAINT**

- On veillera à vivre ces prochaines semaines comme un temps de préparation à la fête de Pentecôte et au don de l'Esprit d'amour, particulièrement par la prière à domicile.
- Après le temps du confinement, vécu dans le strict cadre familial, on pourra se regrouper entre voisins ou amis, dans la limite de 10 personnes, pour prolonger ces expériences d'Église domestique. Cela pourrait se faire également pour suivre ensemble la retransmission de la messe à la télévision ou par internet.
- Prêtres, diacres et fidèles, nous pourrions nous unir dans une **neuvaine à l'Esprit saint du 22 au 30 mai**, en priant par exemple chaque jour le Veni creator avec une intention spéciale pour les futurs baptisés et confirmés, les fiancés et les futurs prêtres.

### **4/ AVEC MARIE, NOTRE MÈRE**

- A l'invitation toute particulière du pape François, nous sommes encouragés à **prier le chapelet**, ainsi qu'une des deux prières à Marie proposée par le Saint Père pour le mois de mai. [Lire l'article dédié](#)
- A l'école de Marie gardant et méditant dans son cœur tous les événements vécus, prêtres, diacres et fidèles, seuls ou en équipes, consacreront le temps nécessaire à la relecture de l'expérience du confinement qui s'achève, pour en voir les fruits et discerner la volonté de Dieu pour vivre les temps à venir.

*Ainsi donc : pas de communion sacramentelle pour les fidèles du diocèse. Pas de communion ?  
Pas de denier de l'Eglise !*